

## Les pistes acceptables pour une flexibilité vers le haut de l'âge de la retraite

Mario von Cranach\*

*Il faudrait créer une nouvelle catégorie sociale pour les personnes âgées qui travaillent encore, avec un salaire moindre, mais sans perte de statut*

Le but de notre système de retraites, c'est le bien-être des personnes âgées. Il prend sa source dans une valeur centrale pour la Suisse, la solidarité, et il est ancré dans la Constitution. On a également créé l'AVS, qui contribue grandement à l'existence des bas revenus. L'un des moyens d'atteindre cet objectif, c'est la garantie financière de l'AVS. Bien qu'elle soit d'un caractère a priori inférieur à l'objectif initial, elle a sa propre valeur en raison de l'importance de l'AVS. Chaque réforme de l'AVS doit donc prendre garde que l'objectif premier ne soit pas remis en cause.

L'évolution de l'économie et de la société suisse est difficile à prévoir à long terme. Cela vaut aussi pour l'évolution de la population, le besoin de main-d'œuvre, le PIB ou la situation financière de l'Etat. Même sur la situation actuelle et l'avenir à court terme les opinions divergent, souvent influencées qu'elles sont par les intérêts qu'elles représentent. Toutefois, certaines hypothèses nous paraissent plausibles: des problèmes de financement existent pour l'AVS, laquelle se fonde sur un système de répartition; l'espérance de vie augmente et dépend pour une grande part du revenu; en outre, il y a toujours moins d'enfants et de jeunes gens; toujours moins de personnes financent le système et toujours plus reçoivent une prestation; en raison de la démographie, l'économie a toujours plus besoin d'une main-d'œuvre plus âgée.

A partir de là, certains facteurs restent difficiles à anticiper, comme l'évolution de l'économie, de la productivité, la part des femmes dans le monde du travail, l'immigration. Il faut s'attendre à ce que l'économie parvienne à attirer la main-d'œuvre nécessaire et que la politique la soutienne.

– Beaucoup d'employés sont capables de travailler à 65 ans, d'autres non, pour des raisons professionnelles ou de santé.

– Beaucoup sont invalides encore plus tôt. Le stress et la charge de travail jouent sans doute un rôle considérable.

– La capacité de travail des personnes âgées est élevée, mais les différences entre les gens sont plus grandes que chez les jeunes gens.

– Beaucoup de personnes âgées aimeraient continuer à travailler, si elles estiment judicieux de vivre leur vie professionnelle, si les conditions sont adaptées à leur âge, si l'environnement social est favorable.

– La disponibilité des entreprises à engager des personnes âgées est encore modeste en raison, d'une part, de fausses représentations sur la capacité des personnes âgées par rapport aux plus jeunes. Et, d'autre part, des coûts (salaires et charges sociales). Pour l'heure, à partir de 50 ans, il est difficile de trouver un emploi.

Encore un fait paradoxal: bien qu'il existe toujours des conseillers fédéraux qui demandent un relèvement de l'âge de la retraite, le Conseil fédéral n'a pratiquement rien fait chez lui dans ce sens. L'âge de la retraite des employés de l'administration fédérale est resté à 62 ans jusqu'à récemment!

Les prévisions sont toujours difficiles sur les effets de mesures individuelles dans un système en réseau, mais celui qui veut s'atteler à la tâche doit tenter l'exercice. Plusieurs éléments incitent à ne pas simplement relever l'âge de la retraite.

Chaque tentative signifie un risque de rupture aux conséquences incertaines pour la société. Déjà, la demande de relèvement polarise le débat et désécurise la population. Aussi longtemps qu'il sera incertain ou même invraisemblable qu'une personne âgée trouve un emploi, un relèvement de l'âge de la retraite signifie un déplacement des coûts vers l'entretien de personnes âgées, avant tout vers l'aide sociale.

En outre, les personnes âgées doivent supporter des fardeaux considérables (peur de manquer d'argent pour sa vie quotidienne, perte de qualité de vie et d'image, stress). Ce qui va exactement à l'encontre des

buts de l'AVS, le bien-être à travers le financement d'un revenu pour l'existence.

Il est souvent demandé de rendre flexible l'âge de la retraite (adapté aux besoins individuels) et de laisser le marché décider de l'évolution. Sur ce point, il est important de distinguer entre la flexibilité vers le haut et vers le bas.

– Des limites fixes (62 et 65 ans) existaient jusqu'ici dans les cantons et la Confédération. Dans l'économie privée, des accords spéciaux sont toujours possibles.

– La flexibilité vers le bas existe déjà, dans le sens d'une réduction des rentes (AVS, prévoyance) avec la continuation de l'obligation de contribution (AVS). Cette possibilité était appréciée des revenus aisés. Une limitation constituerait une réduction de liberté. Il serait important que cette possibilité de retraite anticipée soit, dans le sens de l'initiative syndicale, ouverte aux bas revenus (sans diminution de revenu). Car beaucoup de gens ne peuvent pas travailler complètement, sans être pour autant invalides. L'introduction d'une retraite partielle pourrait être la solution.

– La flexibilité vers le haut ne peut que se traduire par un emploi qui durerait plus longtemps, à condition que le marché du travail favorise cette tendance. Cela supposerait que:

1. Les coûts des personnes âgées, plus élevés, doivent être réduits. Cela concerne aussi bien le salaire que les cotisations sociales. Au besoin, il serait justifié que le salaire maximum soit atteint au milieu de la vie professionnelle. Le total du salaire durant la vie professionnelle ne doit pas changer, par contre sa répartition entre les âges doit être modifiée.

2. Dans le système de valeurs de notre société, le statut social et le jugement de soi dépendent entre autres du niveau de salaire. Il faudrait créer une nouvelle catégorie sociale pour les personnes âgées qui travaillent encore, avec certes un salaire moindre, mais sans perte de statut. On créerait un nouveau statut, par exemple «expert senior».

3. Une autre possibilité pourrait être d'introduire une retraite partielle standardisée et généralisée, qui deviendrait donc la règle.

4. Le travail des personnes âgées doit être adapté à l'âge.

5. Est-ce que les personnes âgées saisiraient cette opportunité et travailleraient plus longtemps? La réponse dépend naturellement du marché du travail.

A court terme, nous ne pouvons que fortement déconseiller la tentative de simplement relever l'âge de la retraite. La Confédération et les cantons devraient montrer l'exemple et ainsi provoquer le changement. Pour leur administration, ils devraient entre autres: supprimer un âge fixe pour la retraite; développer une échelle de salaires qui prévoit un salaire maximum au milieu de la vie professionnelle; créer une catégorie «travailleurs âgés» avec des exigences particulières; créer des conditions de travail adaptées à l'âge; introduire une retraite partielle standardisée et en faire une règle.

(Traduction Emmanuel Garessus)

*\*Psychologue, Université de Berne.*

© Le Temps, 2007